



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM



USSAC

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) 2025

Consultable en Mairie ou sur le site de la commune : www.ussac.fr

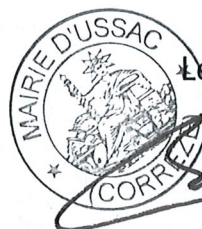
Chers concitoyens,

Bienvenue dans notre guide essentiel pour comprendre et se préparer aux risques majeurs qui pourraient affecter notre territoire. Que ce soit des inondations, des accidents industriels, ou d'autres situations d'urgence, ce document est conçu pour vous informer et vous guider sur les comportements à adopter en cas d'alerte.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est bien plus qu'un simple guide : c'est un outil de prévention essentiel. Il vous informe sur les dangers potentiels, les mesures prévues par les autorités, et les actions de sauvegarde à respecter. Notre objectif est de vous permettre de mieux comprendre les risques majeurs qui nous entourent, afin de les appréhender sereinement et d'adopter un comportement responsable en cas de danger.

La sécurité civile est l'affaire de tous. Chacun de nous a un rôle à jouer pour assurer sa propre sécurité et celle des autres. Le DICRIM est consultable à la mairie aux jours et horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Vous pouvez également le consulter sur notre site internet communal.

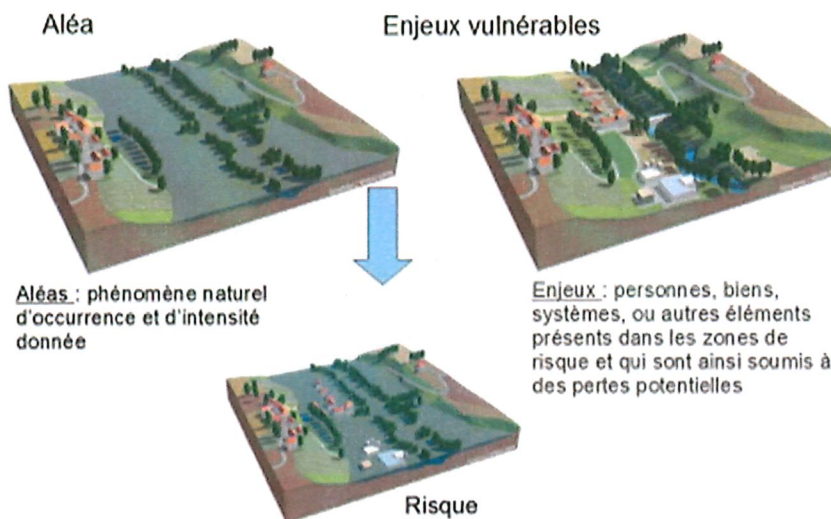
Ensemble, préparons-nous et protégeons notre commune face aux potentiels risques naturels et technologiques. Votre sécurité et celle de vos proches sont notre priorité.



Le maire JP BOSSELUT

QU'EST-CE QU'UN RISQUE ? Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine (l'aléa), se produise, sur une zone où existe des enjeux humains, économiques et environnementaux.

Illustration risque inondation



Il existe plusieurs types de risques :

- Les risques naturels (météorologiques, feux de forêt, inondation, séisme, ...)
- Les risques technologiques (industriel, transport de matières dangereuses, ...)
- Les risques sanitaires (pandémie, ...)
- Les risques particuliers (radon, ...)

Le risque majeur : Un risque est dit « majeur » si sa fréquence quant à sa survenue est faible et sa gravité importante en raison du nombre de victimes, de dommages aux biens et à l'environnement

Au titre du DICRIM, la commune d'USSAC est soumise à plusieurs risques majeurs :

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES RISQUES SUR LA COMMUNE

Inondation	Mouvement de terrain			Radon	Industriel		Rupture de barrage	Transport de Matières Dangereuses (TMD)
	Glissement, éboulement, etc.	Retrait-gonflement des argiles	Cavités souterraines		Installation classée	Exploitation minière		
Majeur	Existant	Existant	/	Majeur	Existant	/	Majeur	Existant

EN CAS D'ÉVÈNEMENT GRAVE, COMMENT L'ALERTE SERA DIFFUSÉE ? Suivant la situation différentes possibilités :

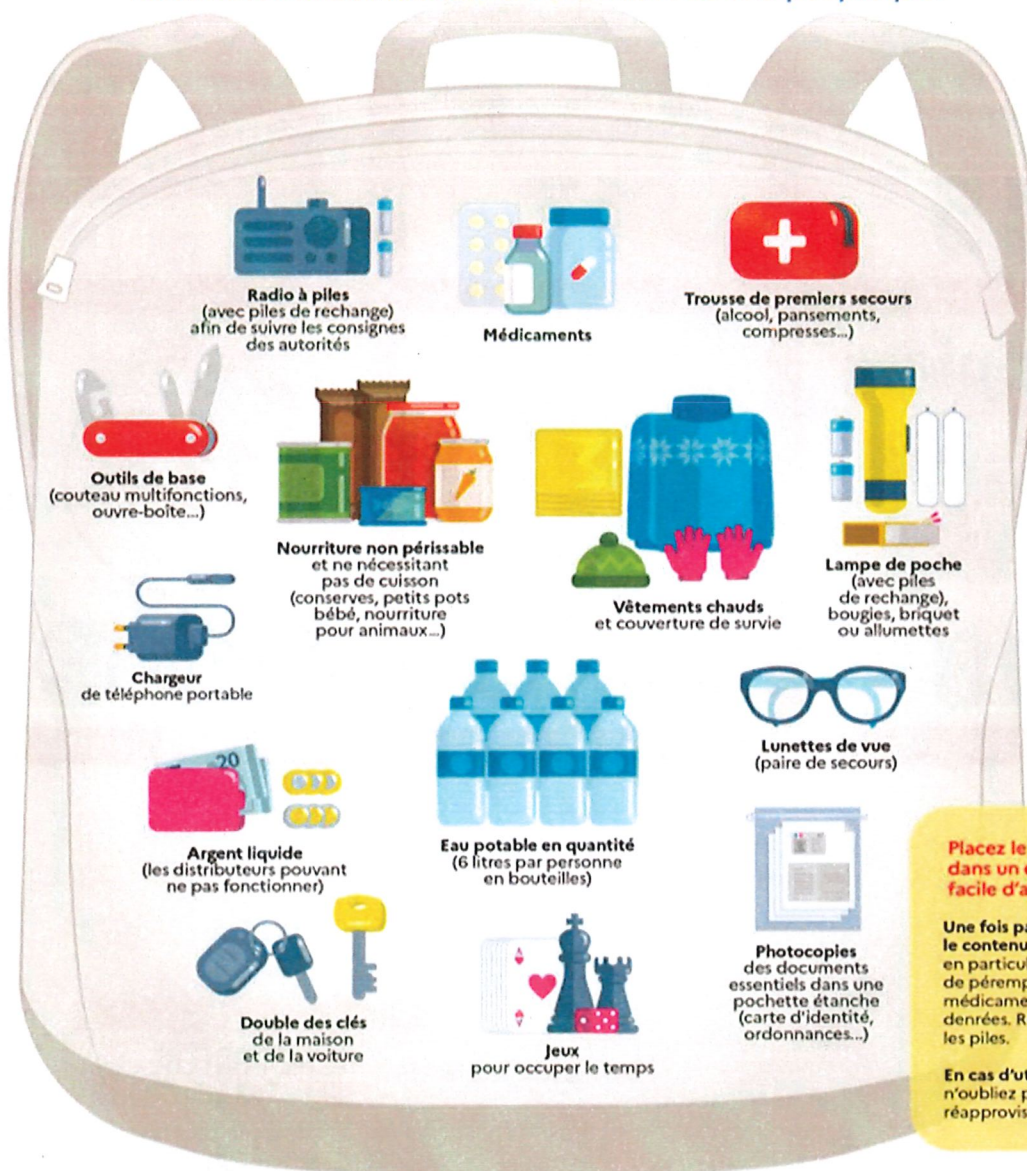
- un affichage en mairie, sur le site internet de la commune et sur intra-muros
- l'appel téléphonique ou le porte à porte (le secrétariat de la mairie ou un élu défini comme relai d'information dans un secteur donné diffusera l'alerte si le danger ne concerne que quelques personnes.)

À avoir chez soi et à emmener en cas d'évacuation :

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Radio à piles
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes
des autorités

Médicaments

Trousse de premiers secours
(alcool, pansements,
compresses...)

Outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)

Nourriture non périssable
et ne nécessitant
pas de cuisson
(conserves, petits pots
bébé, nourriture
pour animaux...)

Vêtements chauds
et couverture de survie

Lampe de poche
(avec piles
de rechange),
bougies, briquet
ou allumettes

**Chargeur
de téléphone portable**

Argent liquide
(les distributeurs pouvant
ne pas fonctionner)

Eau potable en quantité
(6 litres par personne
en bouteilles)

Lunettes de vue
(paire de secours)

Double des clés
de la maison
et de la voiture

Jeux
pour occuper le temps

Photocopies
des documents
essentiels dans une
pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances...)

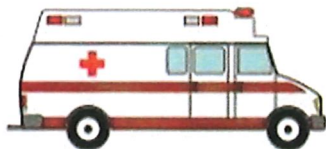
Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU



15

Police



17



Pompiers



18



05.55.88.17.08

ORSEC PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ (PFMS)

**JE ME PROTÈGE
EN FAMILLE**



À REMPLIR
CE PLAN CONCERNE LA FAMILLE
Inclus dans votre contrat



Créer son plan familial de mise en sûreté (PFMS) :

Discuter dans son foyer des mesures de protection, point de ralliement, ...

Pour vous aider, vous pouvez utiliser le guide « Je me protège en famille » établi par le Ministère de l'Intérieur, la Direction de la Sécurité civile et l'Institut des Risques majeurs, téléchargeable sur le site internet de la commune

LES RISQUES MAJEURS NATURELS

Inondations, mouvements de terrains, tempêtes, gonflements ou retraits des sols argileux, glissements de terrain, à des fréquences et à des degrés divers sont des événements à l'origine de dommages plus ou moins importants, voire de catastrophes.



Inondation

Une inondation peut se définir comme une submersion temporaire, naturelle ou artificielle, d'une surface terrestre. La submersion affecte le plus souvent les terrains les plus proches des cours d'eau (lit majeur, parties basses des vallées, plaines alluviales, etc.), plus rarement ceux proches des plans d'eau (débordement, rupture de digues ou d'ouvrages de rétention) et exceptionnellement des terrains proches de la mer (submersion marine, grandes marées).

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau.

Ma commune face au risque

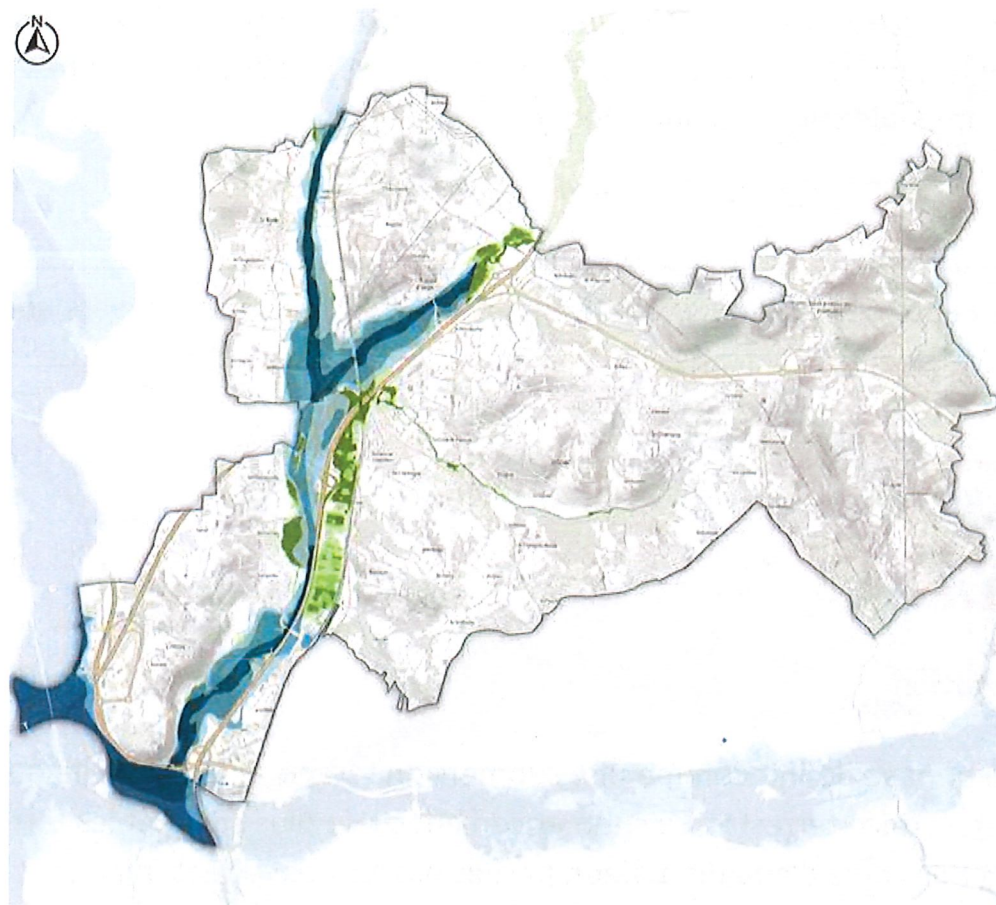
La présence de nombreux ruisseaux et torrents représentent un fort risque d'inondation.

La commune contient environ 24,3 km de cours d'eau

rivière le maumont sur une longueur de 6,9 km

La Corrèze sur une longueur de 1,9 km

La Vézère sur une longueur de moins de 1 km



Aléa inondation

Aléa Identifié dans le PPRI

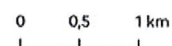
Zone inondable déterminée par hydrogéomorphologie

- Faible
- Moyen
- Fort

Aléa Identifié hors PPRI

- Faible
- Moyen
- Fort

Sources : Admin Express (IGN), 2021 / BD TOPO (IGN), 2022 / Préfecture de la Corrèze, 2022 / DDT19, 2022.



LES BONS RÉFLEXES

LES BONS RÉFLEXES



Se tenir informé des consignes à suivre



Fermer les portes et fenêtres, mettre des bâtardeaux



Monter à l'étage ou gagner de la hauteur



Mettre en hauteur le matériel fragile



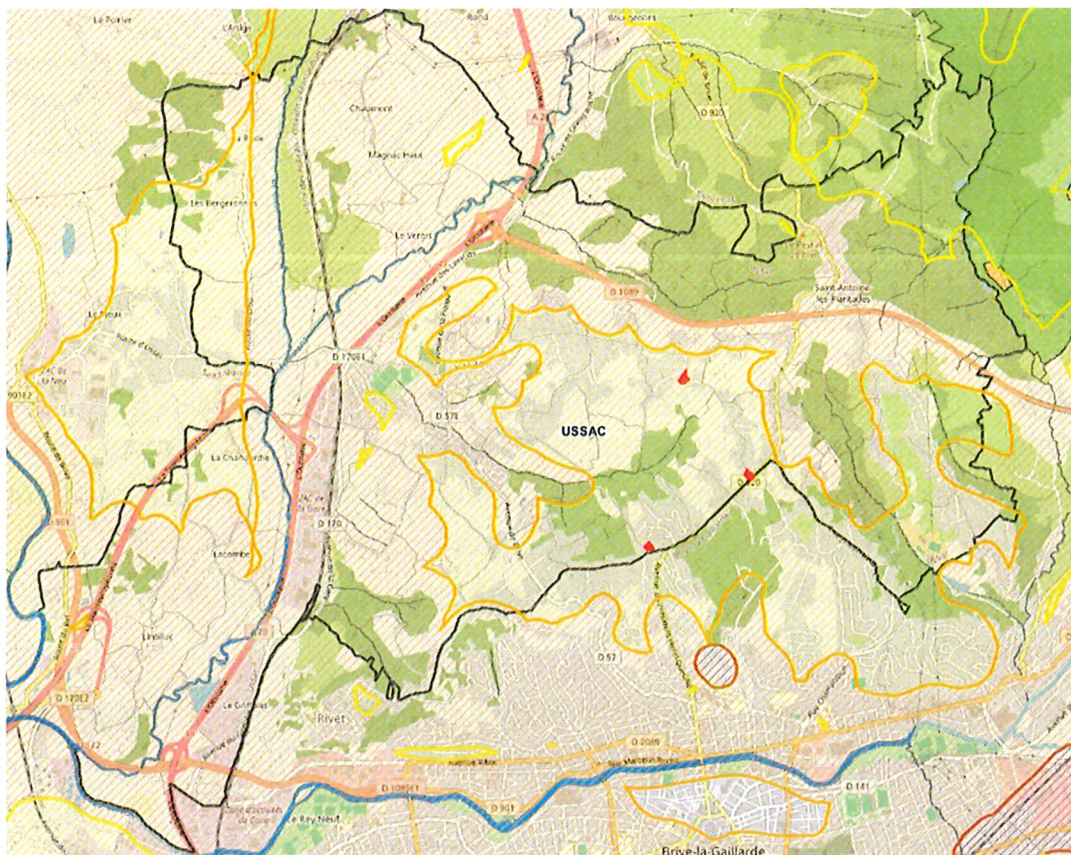
Mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Selon la vitesse de déplacement, nous distinguons : - Les mouvements lents : le glissement de terrain, les tassements et les affaissements et le retrait-gonflement des sols argileux. - Les mouvements rapides : les effondrements de cavités souterraines, les écroulements (ou éboulements) et les chutes de blocs, les coulées boueuses et les laves torrentielles.

Plusieurs arrêtés Catnat portant constatation de l'état de catastrophe naturelle concernant des coulées de boue et de mouvements de terrain ont été pris.

Ma commune face au risque

L'ensemble de la commune est concerné par le retrait et le gonflement des argiles. À chaque période de sécheresse, certains secteurs au sol argileux sont particulièrement vulnérables à ce phénomène. Des désordres peuvent apparaître sur les habitations : fissuration des murs, affaiblissement des sols, décollement et affaissement des terrasses... Peu spectaculaire, le retrait-gonflement des sols argileux concerne la France entière et constitue le second poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles affectant les maisons individuelles. En cas de constatation de fissures sur l'habitation, il faut contacter le service administratif de la commune : 05.55.88.17.08



Aléa retrait-gonflement des argiles

-  Aléa faible
-  Aléa moyen
-  Aléa fort

carte géoportail de l'urbanisme agglo de brive



Sécheresse

CANICULE -SECHERESSE

La canicule se caractérise par une période de forte chaleur de plusieurs jours. Les conséquences peuvent être préjudiciables pour les personnes les plus vulnérables en particulier les personnes âgées et les enfants en bas âge (risque de déshydratation). Un registre communal est en place au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Il permet de recenser les personnes vulnérables. Celui-ci est régulièrement mis à jour

L'alerte et la vigilance 'Plateforme téléphonique Canicule Info Service 0 800 06 66 66 (appel gratuit, tous les jours de 9 h à 19 h). Elle est activée par l'Etat dès le premier épisode de chaleur. 'Si vous êtes, ou connaissez, une personne âgée dépendante ou isolée, contactez la cellule la mairie d'USSAC aux horaires d'accueil téléphonique. Elle se charge de prendre des nouvelles de la santé des personnes inscrites et si nécessaire un acheminement par véhicule municipal est assuré jusqu'à un lieu rafraichi



GRAND FROID

Le grand froid correspond à des périodes exceptionnellement froides d'au moins deux jours avec des températures négatives. Ce phénomène exceptionnel peut avoir des conséquences graves, notamment chez les personnes vulnérables (SDF, personnes vivant dans des logements insalubres ou mal isolés...

L'alerte et la vigilance Une veille saisonnière nationale est activée du 1er novembre au 31 mars de chaque année. Si vous remarquez une personne sans abri en difficulté, appelez le 115

LES BONS REFLEXES



Radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, présent dans la croûte terrestre (particulièrement dans les sols granitiques). Il est inodore et incolore et se diffuse dans l'air, à très faible concentration. Quels sont les risques ? Il est la 1^{re} source d'exposition de l'homme aux rayonnements ionisants d'origine naturelle. Depuis 1987, le Centre international de recherche sur le cancer de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a reconnu le radon comme cancérigène pulmonaire certain pour l'homme. En France, il est la 2^e cause de cancer du poumon derrière le tabac. L'exposition simultanée au radon et à la fumée de cigarette augmente significativement le risque de décès.

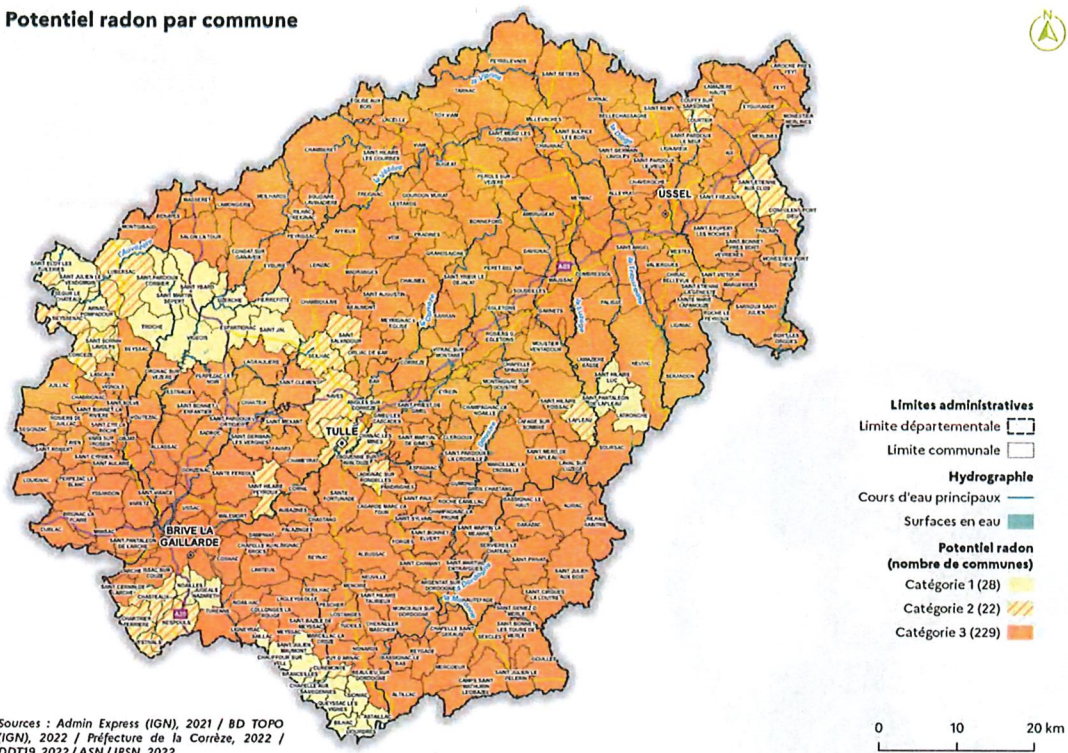
Qu'est-ce qui favorise sa présence ? Le radon se concentre dans les locaux fermés et résulte de nombreux paramètres par exemple :

- des caractéristiques du sol (concentration naturelle, présence d'un sous-sol en terre battue, présence de fissures dans la roche) ;
- des caractéristiques du bâtiment (procédé de construction, fissuration de la surface en contact avec le sol, système d'aération, etc.) ;
- de l'installation de menuiseries étanches sur des bâtiments anciens sans dispositif d'aération ;

- le mode de vie des occupants vis-à-vis de l'aération des locaux.

Le risque dans la commune La Commune d'USSAC est classée en potentiel radon élevé, catégorie 3 (sur une échelle de 1 à 3) par l'institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)

Potentiel radon par commune





Autres phénomènes climatiques

Si les vents violents sont les phénomènes les plus fréquents sur la façade atlantique, la commune est également exposée aux épisodes de fortes précipitations, d'orages, de neige et de verglas. Après l'un de ces événements, chacun se doit de dégager la neige du trottoir, les obstacles ou les branches d'arbre tombées.

	Les bons réflexes	Conséquences et risques
 VENTS VIOLENTS, TEMPÊTES	<ul style="list-style-type: none">> Ranger et fixer les objets pouvant être emportés par le vent> Gagner un abri, fermer portes et volets> S'informer par la radio> Limiter les déplacements> Eviter les parcs, jardins et squares, ne pas rester sous les arbres> Ne pas s'approcher des lignes électriques à terre	<ul style="list-style-type: none">> Chute de branches, d'arbres et d'objets divers, projectiles, tôles...> Obstacles sur les voies de circulation et véhicules déportés> Risque d'électrocution : rupture des alimentations électriques
 FORTES PRÉCIPITATIONS	<ul style="list-style-type: none">> Eviter les déplacements routiers sauf si nécessité absolue ; respecter alors les déviations> Attendre l'intervention des sauveteurs	<ul style="list-style-type: none">> Visibilité réduite> Inondations> Plaques d'égouts susceptibles d'être emportées par les eaux> Ruptures des alimentations téléphoniques et électriques
 ORAGES	<ul style="list-style-type: none">> Ne pas s'abriter sous les arbres> Limiter l'usage du téléphone> Débrancher les appareils électriques, équipements internet et TV> Limiter les déplacements	<ul style="list-style-type: none">> Foudroiements> Départs de feu
 NEIGE, VERGLAS	<ul style="list-style-type: none">> Limiter les déplacements> Ne pas s'exposer de manière prolongée au froid	<ul style="list-style-type: none">> Accidents de la route, perte de contrôle> Risque de chutes> Hypothermie

Les risques d'origine technologique



Accident industriel

Un risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un établissement industriel et susceptible d'avoir des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. L'accident industriel est rare et peut se traduire par une explosion, un incendie ou le rejet de produits toxiques dans l'air, l'eau ou le sol. Les conséquences immédiates peuvent être : projections d'objets divers, bris de vitres, blessures par brûlures ou gênes respiratoires, pollution... Les actions préventives Pour les établissements les plus sensibles classés SEVESO, les directeurs d'établissements élaborent des documents validés par les services préfectoraux et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) : étude des dangers, Plan d'Opération Interne (POI), Plan Particulier d'Intervention (PPI). Des contrôles réguliers sont effectués par les services de l'Etat. Une concertation et un dialogue s'organisent au sein des Commissions de Suivi des Sites (CSS) regroupant divers partenaires.

D'après la base des Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), **15 établissements classés** sont répertoriés sur la commune de Ussac

5 établissements sont du type Installation industrielle non classée Seveso :

RECUPER'AUTO, SARL (Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles)

LOGISTIQUE USSACOISE STESARL (FRO)DEFOND (Entreposage et services auxiliaires des transports)

SYTTOM 19 - USSAC (Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération)

AFM RECYCLAGE S.A. (Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération)

GEODIS BERNIS BRIVE (Entreposage et services auxiliaires des transports)

10 établissements sont du type Autre installation ICPE :

NGE - SIORAT R. ENTREPRISE - USSAC (Génie civil)

VEYRES PERIE ETS (Transports terrestres et transport par conduites)

TRANSPORT MADRIAS

DECHARGE DU POTEAU

RAMOS ARMAND GARAGE PIGEONNIE (Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles)

VEYRE PERIE NC (Transports terrestres et transport par conduites)

TND OUEST (transport norbert dentressa) NC

COLAS SUD OUEST - AGENCE DE BRIVE (Génie civil)

COLOMBIER SCEA LE (Culture et production animale, chasse et services annexes)

SYTTOM 19 - USSAC CENTRE DE TRANSFERT

Les bons réflexes



Se tenir informé des consignes à suivre



S'abriter, fermer toutes les issues (portes, fenêtres et ventilations) et les calfeutrer



Débrancher les appareils électriques et le gaz



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Ne pas prendre la voiture



Limiter l'usage du téléphone afin de libérer les lignes pour les secours



Transport de marchandises dangereuses

Ce risque correspond au transport de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs par voies

Routière, ferrées, souterraines : avec les canalisations de gaz ...

La commune est concernée par le transport routier de marchandises dangereuses principalement sur la A20 et la A89

A noter que toutes les routes départementales et voies communales peuvent aussi faire l'objet d'un transport occasionnel de produits dangereux, pour de la desserte locale.

Communes concernées par le risque lié au Transport de Matières Dangereuses (TMD)

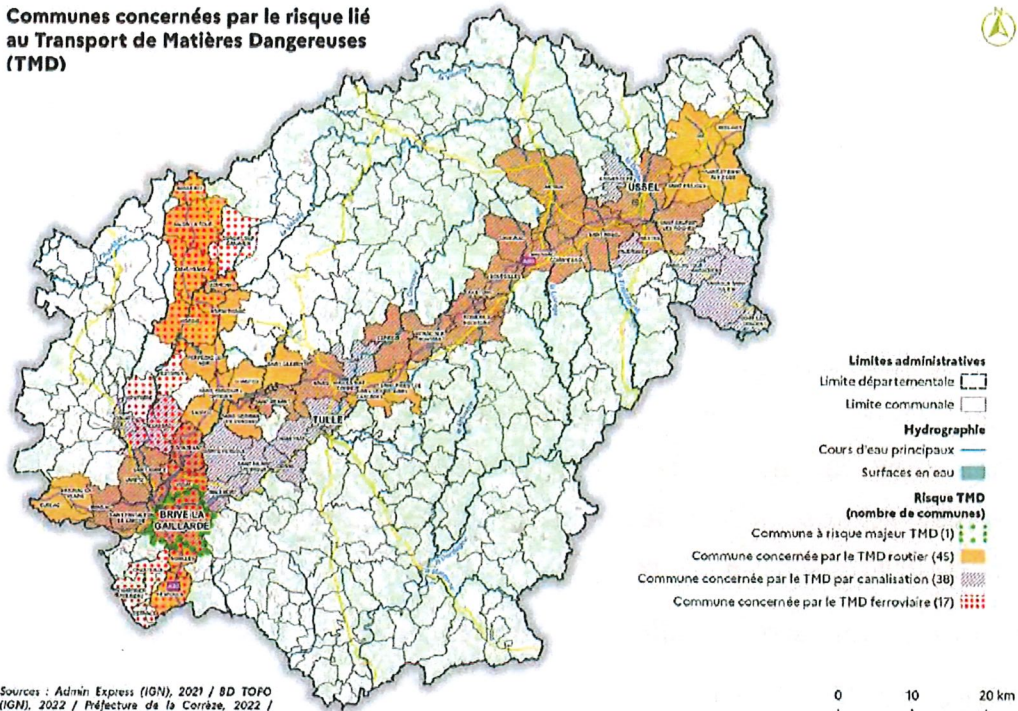


Figure 33 : Carte des communes concernées par le Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Les actions préventives La réglementation impose des mesures de sécurité pour les flux traversant des zones urbanisées : signalisation adéquate, formation de personnels de conduite, agrément et certification des entreprises assurant le transport, limitation de la vitesse sur les voies de circulation.

Les bons réflexes



Se tenir informé des consignes à suivre



Ne pas toucher les produits en cas de fuite



Se protéger, s'éloigner de la zone de l'accident, ne pas tenter d'intervenir soi-même



S'abriter, fermer toutes les issues (portes, fenêtres et ventilations) et les calfeutrer

Si vous êtes témoin d'un accident 'Contactez les pompiers 18 ou les services de Police 17 en précisant le lieu, la nature du moyen de transport et le code inscrit sur le camion indiquant la nature du danger, en respectant les distances de sécurité.



Rupture de barrage

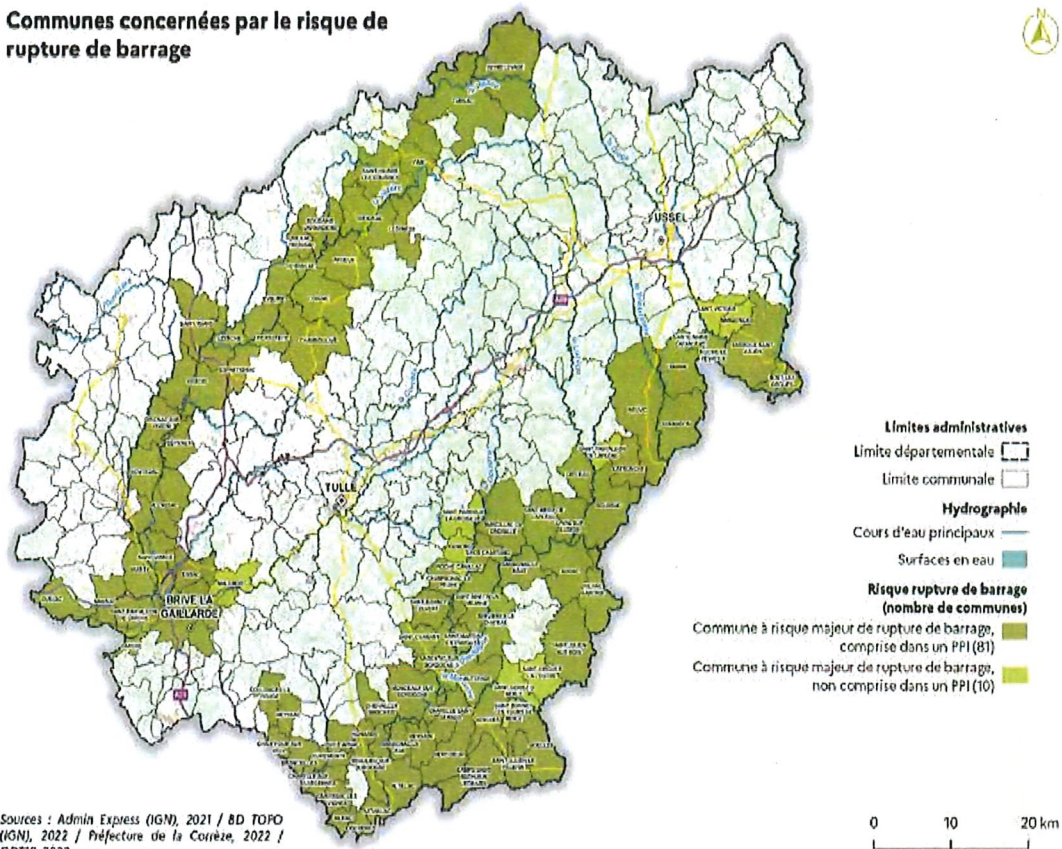
Le danger réside dans la rupture du barrage ou sa submersion, par suite d'une crue exceptionnelle ou d'un gros éboulement tombant dans la retenue. La rupture d'un ouvrage n'est pas en général un phénomène brutal. Avant une rupture il y a toujours des signes avant-coureurs détectés par les systèmes de surveillance mis en place obligatoirement dans les ouvrages.

Un barrage est un ouvrage artificiel, construit en travers d'un cours d'eau retenant l'eau.

Il peut avoir plusieurs fonctions :

- ✓ réguler les cours d'eau
- ✓ irriguer les cultures ;
- ✓ alimenter les communes en eau ;
- ✓ produire de l'énergie hydroélectrique.

Communes concernées par le risque de rupture de barrage

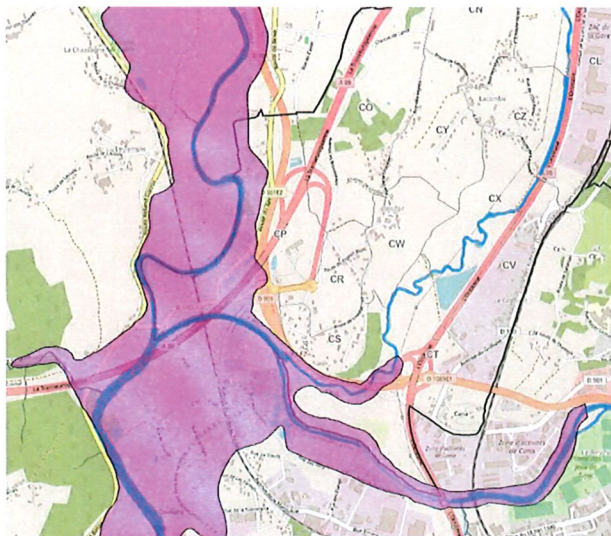


Sources : Admin Express (IGN), 2021 / BD TOPO (IGN), 2022 / Préfecture de la Corrèze, 2022 / DDT19, 2022.

Figure 31 : Carte des communes concernées par le risque de rupture de barrage

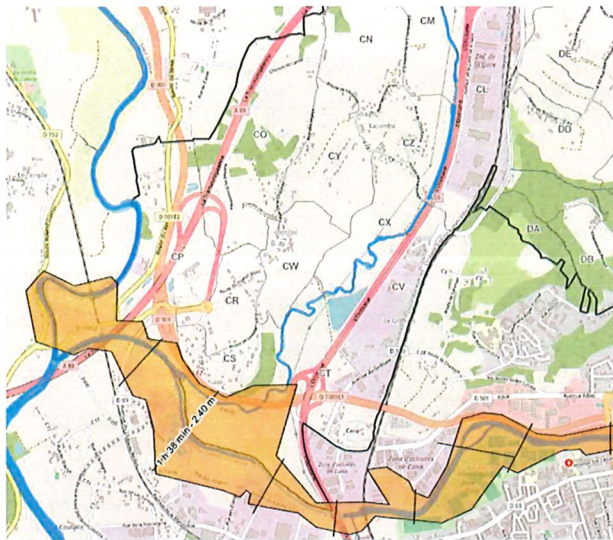
ONDES DE RUPTURE BARRAGES A USSAC

Barrage de Monceaux-La Virolle



Carte géocadastrale de l'aggl de Brive

Barrage de la Couze



Carte géocadastrale de l'agglomération de Brive



RISQUES SANITAIRES - PANDEMIES

Les risques sanitaires Les risques sanitaires sont ceux susceptibles d'affecter la santé de la population du fait d'agents infectieux : virus (pandémie grippale), bactéries, parasites, épizooties (maladies touchant les animaux).

Les bons réflexes



Se laver les mains très régulièrement avec du savon ou utiliser une solution hydroalcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Eviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts



Se tenir informé des consignes à observer



En cas de symptômes (fièvre, toux, courbatures, fatigue...), contacter un médecin et porter un masque chirurgical jetable

— LES RISQUES SANITAIRES —

Un risque sanitaire désigne un risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable, auquel la santé publique est exposée.

RISQUE ÉPIDÉMIQUE

On parle d'épidémie lorsqu'il y a une augmentation rapide d'une maladie contagieuse en un lieu donné sur un moment donné (ex : la grippe, Ebola...).

Une pandémie est une épidémie qui s'étend à la quasi-totalité d'une population d'un continent ou de plusieurs continents, voire dans certains cas de la planète (ex : la peste, le choléra... et plus récemment la COVID-19).

LES BONS RÉFLEXES

- Lavez-vous les mains.
- Respectez la distanciation physique.
- Portez un masque.
- Utilisez des mouchoirs à usage unique.

À noter : ces gestes barrières peuvent varier en fonction de votre état de santé, du risque collectif et des postures nationales. Plus d'infos sur montpellier.fr/risquesmajeurs

POLLUTION DE L'AIR

La source de pollution la plus fréquente est liée au trafic routier. En cas de forte chaleur, les polluants (monoxyde de carbone, oxydes d'azote et dioxyde de soufre) se trouvent bloqués dans notre air et ne peuvent s'évacuer.

LES BONS RÉFLEXES

- Réduisez ou reportez les activités physiques en plein air.
- Limitez vos sorties.

MOUSTIQUE TIGRE

Noir avec des tigrures blanches sur le corps, il mesure moins de 7 mm. Contrairement à certains de ses congénères, il pique le jour. Ce moustique peut être porteur des virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika.

LES BONS RÉFLEXES

- Éliminez les endroits où l'eau peut stagner (gouttières, soucoupes des pots de fleurs).
- Couvrez les réservoirs d'eau avec un tissu.

RADON

Le radon est un gaz radioactif naturel, présent dans le sol et les roches, inodore, incolore et inerte chimiquement.

À Montpellier, il a un potentiel d'exposition de catégorie 1 (catégorie la plus faible).



— LES MENACES MAJEURES —

ATTENTAT

Le plan Vigipirate prévoit des mesures pour assurer la sécurité dans les transports et autres lieux publics vulnérables, mais aussi les établissements scolaires et universitaires.

Il a pour objectif :

- D'assurer en permanence une protection adaptée des citoyens face à la menace terroriste.
- De développer et maintenir une culture de vigilance.
- De permettre une action rapide et coordonnée en cas d'événement.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- Restez vigilant et signalez tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre.
- Aidez le travail des services d'ordres en facilitant les contrôles lors d'entrées sur certains sites.

PENDANT

- Suivez les consignes des services d'ordres et de secours.



CYBER-RISQUE

Une Cyber-attaque est une atteinte à des systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant.

Elle cible différents dispositifs d'information : des ordinateurs ou des serveurs, des équipements périphériques tels que les imprimantes, ou encore les téléphones mobiles, smartphones et tablettes. Il existe 4 types de risques cyber : la cyber-criminalité, l'atteinte à l'image, l'espionnage, le sabotage.

LES BONS RÉFLEXES

- Modifiez régulièrement vos mots de passe d'accès, prenez soin de vos informations personnelles et de votre identité numérique.
- Sécurisez votre wi-fi.



+ D'INFOS SUR
www.gouvernement.fr/vigipirate

RAPPEL :

LES CONSIGNES À SUIVRE



Inondation

- Identifiez un espace refuge accessible de l'intérieur et de l'extérieur
- Évitez tout déplacement
- Ne vous engagez pas dans une zone inondée
- Surélevez les électroménagers et les produits toxiques
- Si vous avez une maison sans étage, ne pas fermer les volets
- Ne vous rendez pas dans les parkings souterrains et les sous-sols



Tempête & vent violent

- Rangez ou fixez les objets sensibles au vent
- Ne vous approchez pas des arbres
- Ne vous approchez pas des lignes à terre



Attentat

- Restez vigilant et signalez tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre
- Aidez le travail des services d'ordres en facilitant les contrôles lors d'entrées sur certains sites
- Suivez les consignes des services d'ordres et de secours en cas d'événement ou d'opération



Feu de forêt

- Alertez les pompiers
- Dégagez les voies de circulation
- Fermez le gaz, coupez l'électricité
- Calfeutrez les issues de fortes pluies
- Ne vous exposez pas aux flammes



Mouvement de terrain & sismicité

- Coupez le gaz, l'eau, l'électricité
- Évacuez le bâtiment
- Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés



Transport de matières dangereuses

- Éloignez-vous de la zone d'accident
- Alertez les secours
- Identifiez si possible le produit
- Ne vous exposez pas aux produits chimiques
- Restez à l'abri



Cyber-risque

- Modifiez régulièrement vos mots de passe, veillez à vos informations personnelles et votre identité numérique
- Sécurisez votre wi-fi



Canicule

- Rafraîchissez-vous
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches
- Fermez les volets et fenêtres le jour et aérez la nuit
- Ne sortez pas aux heures chaudes



Neige, verglas, & Grand froid

- Évitez tous déplacements
- Déneigez et salez les trottoirs
- Informez-vous des conditions de circulation
- Ne vous approchez pas des arbres, des lignes électriques
- Alertez le SAMU Social (115) si vous remarquez une personne vulnérable



Épidémie

- Lavez-vous les mains
- Respectez la distanciation sociale
- Portez un masque
- Utilisez des mouchoirs à usage unique

Aider

Que vous soyez confronté de manière directe ou indirecte à un accident, votre mobilisation est essentielle et peut permettre de sauver des vies. Pompier volontaire, secouriste..., il existe de nombreuses façons de mettre ses compétences au service de la solidarité.



En donnant son sang



En se formant
aux premiers
secours



En sensibilisant son
entourage aux bonnes
pratiques